



De nouvelles restrictions de prélèvements d'eau ont été prises sur certains bassins de Dordogne (carte ci-dessus) :

Alerte -> Interdiction des prélèvements 2 j/7

Alerte Renforcée -> Interdiction des prélèvements 3,5 j/7

Crise -> Interdiction totale des prélèvements

En fonction des conditions, les restrictions peuvent évoluer sur l'ensemble du département. Elles sont généralement mises en application le samedi à 8h00.

Toute évolution des restrictions sur le département sera mise à jour sur le site de la Chambre d'agriculture de Dordogne. N'hésitez pas à le consulter régulièrement en cliquant